

62

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

ET D'APICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XVIII^e Volume.
N^o 24. — Décembre 1900.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
place de l'Hôtel-de-Ville.

1900

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin. — M. Deslandes père. — M. Delamotte. — M. Demachy. — M. Albert Menier. — M. Lecocq D'ESPANIL. — M. Testard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemijn, *secrétaire-général*. — M. Morel *vice président*.

BUREAU CENTRAL

Président : M. Thirion. — *Vice-Présidents* : MM. Vantroys, Montigny et Audigier. — *Secrétaire-Général* : M. Mouret-Appert. — *Secrétaire-Général-Adjoint* : M. Lej-y. — *Secrétaire* : M. Lestocart. — *Secrétaire pour l'Apiculture* : M. Hardret. — *Trésorier* : M. Choquet (Jules). — *Trésorier-Adjoint* : M. Vaillant. — *Bibliothécaire-Archiviste* : M. Cavaillier. — *Conservateur du Matériel* : M. Tirlot.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Billion, Bordier, Camus, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Vaudier, Vibert.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Président* : M. Doucet. *Secrétaire* : M. Caron. *Vice-Secrétaire* : M. Defrocourt. *Délégué* : M. Pascon.
CHANTILLY. — *Présid d'honneur* M. Vallon. *Présid.* : M. Guillemillot. *Vice-Présid.* : MM. Masson et Béry. *Secrét.* : M. Mismacq. *Vice-Secr.* : M. Camille Lozet. *Trésorier* : M. Debaq. *Délégués* : MM. Lecourbe et Ramus.
CREIL. — *Président* : M. Vice-Prés. : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *Vice-Secrétaire* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Grouas.
CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *V.-Présidents* : M. P. tit *Trésorier* : M. Legros. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice-Secrétaire* : M. Fasquelle. *Délégué* : M. Ducro.
GOUVIEUX (Sous-Section). — *Président* : M. *Vice-Présidents* : MM. et Chapon. *Secrétaire* : M. Sylvain Berger. *Délégués* : MM. et Bex.
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Delépine. *Secrétaire* : M. Grélez père. *Vice-Secrétaire* : M. Lebrun. *Trésorier* : M. Lefebvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Bellot.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. Celer. *V.-Présid.* : MM. Bouffet et Bassart. *Secrétaire* : M. Vinet. *Vice-Secrétaire* : M. Henniquin (Edmond). *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Gosnot.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 2 DÉCEMBRE 1900.

PRÉSIDENCE DE M. MOURET-APPERT, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

M. LEDUC, propriétaire à Senlis (présenté par MM. Thirion et Mouret);

M. THIRION (Léon), ingénieur à Senlis (présenté par MM. Thirion et Lozet);

M. Hippolyte CARTIGNY et M. Eugène BALLOIT, tous deux garçons jardiniers chez M. de Waru (présentés par MM. Vaudier et Mouret);

M. LOZET (Charles), garçon jardinier à Senlis (présenté par MM. Lozet et Mouret),

Et M. SNEJDAREK (Charles), jardinier chez M. Decaux, à Courteuil (présenté par MM. Lozet et Mouret).

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance, qui comprend :

1° Lettre de M. Thirion, président, par laquelle il s'excuse et regrette que l'état de sa santé ne lui permette pas d'assister à la séance.

2° Lettre de M. Boucomont, sous-préfet de Senlis, accompagnant l'envoi d'une affiche contenant le programme des concours des primes d'honneur de l'horticulture et de l'arboriculture qui auront lieu, en 1901, dans le département de l'Oise.

3° Lettre de M. Driard, adjoint au Maire de Senlis, annonçant que le Conseil municipal de Senlis a alloué à la Société une somme de 100 francs, pour être affectée au concours du 11 novembre.

XIX^e VOLUME. — N^o 24. — DÉCEMBRE 1900.

4° Lettre de M. de Waru, maire de Senlis, annonçant l'offre par la Compagnie du Chemin de fer du Nord, d'une médaille de vermeil et d'une médaille d'argent et, par lui-même, le don d'une plaquette d'argent, le tout pour le concours de Senlis du 44 novembre.

L'assemblée décide que des remerciements seront adressés par la voie du Bulletin à ces généreux donateurs.

5° M. Thirion dépose sur le bureau six jetons de présence que lui a remis M. Leblond, qui a quitté Senlis, et qu'il abandonne à la Société.

6° Les catalogues et prix courants suivants : Insecticide Fichet, à Vincennes. — Baltet, horticulteur-pépiniériste à Troyes. — Hénaux-Boudard, horticulteur-rosiériste à Remy (Oise). — Sahut, pépiniériste à Montpellier. — Schmitt, horticulteur à Lyon. — Morel et Fils, horticulteurs à Lyon. — Cayeux et Le Clerc, quai de la Mégisserie, Paris.

Par sa lettre, M. Thirion annonce le décès de M. Delaville, professeur d'horticulture de la Société de Beauvais. Après avoir fondé la Société de Clermont, il a, par son ardeur, son activité et sa compétence, porté et soutenu celle de Beauvais au point de prospérité où elle est parvenue.

M. Lozet, envoyé à Beauvais, par M. Thirion, pour représenter la Société, rend compte des obsèques de ce distingué professeur.

Egalement par sa lettre, M. Thirion propose à l'assemblée, vu la démission réitérée de M. Morel, justifiée par l'état de sa santé, de le nommer vice-président honoraire, en remerciement des nombreux services qu'il a rendus à la Société. — A l'unanimité, la proposition est acceptée, et M. Morel est nommé vice-président honoraire.

M. le Secrétaire-Général-Adjoint rend compte à l'assemblée des décisions prises par le Conseil d'administration dans sa séance de ce jour :

Le Conseil a nommé membres de la Commission des

finances MM. Tirlet, Vaillant, Cavaillier et Lozet, et a ajourné à la fin de la séance, c'est à dire après les élections, le choix du Vice-Président pour compléter la Commission.

Le Conseil, après avoir examiné les recettes et dépenses des Concours de Chantilly et de Senlis, en a approuvé les comptes et a autorisé M. Choquet, trésorier, à mettre à la disposition de la Section de Chantilly la somme de 487 fr. 40, pour solder les dépenses occasionnées par le Concours de Chantilly.

Il a autorisé M. le Secrétaire Général à faire les achats de médailles nécessaires pour la distribution des récompenses obtenues par les lauréats de ces Concours.

Ces décisions sont approuvées par l'assemblée.

Il est ensuite procédé au vote pour le renouvellement annuel du Bureau et du Conseil d'administration.

Avant le scrutin, M. Lejay, qui avait précédemment donné sa démission de secrétaire-général adjoint pour cause de départ, déclare qu'ayant encore son domicile à Senlis, il se représentera de nouveau aux suffrages de ses collègues.

M. le Président expose à l'assemblée qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de deux vice-présidents : M. Morel, démissionnaire, et M. Guilleminot, élu président de la Section de Chantilly, fonction incompatible avec la vice-présidence au siège de la Société, et d'un membre du Conseil d'administration en remplacement de M. Testard, qui a quitté Senlis. MM. Berger et Carreau, délégués de la Section de Chantilly, déclarent donner leur démission de délégués pour pouvoir se représenter comme membres du Conseil d'administration.

Le vote a lieu au scrutin secret.

Votants . 36. — Majorité : 49.

Ont été nommés :

<i>Président</i>	MM. THIRION	35 v.
<i>Vice-Président</i>	VANTROYS	27

Vice Président.....	MM. MONTIGNY	20 v.
id.	AUDIGIER	49
Secrétaire-Général	MOURET-APPERT	35
Secrétaire-Général-Adjoint..	LEJAY	35
Secrétaire	LESTOCART	35
Secrétaire pour l'Apiculture.	HARDRET	35
Trésorier	CHOQUET	35
Trésorier-Adjoint	VAILLANT	35
Bibliothécaire.....	CAVAILLIER	35
Conservateur du Matériel....	TIRLET	35

Un nouveau scrutin est ouvert pour le choix des membres du Conseil d'administration.

Sont nommés :

MM. BERGER, BILLION, BORDIER, CAMUS, CARREAU, CHÉRET, DELMONT, DESLANDES fils, LEROUX, PECQUET, VAUDIER et VIBERT.

M. Montigny est ensuite choisi pour présider la Commission des finances.

Il est procédé au tirage de la tombola, et la séance est levée à quatre heures.

NOTA. — Réparant un oubli fait au palmarès du Concours de Chantilly :

Il a été décerné par le Jury une médaille d'argent de 2^e classe, pour son herbier, à M. Guillet, jardinier chez M. Rueff, à Chantilly.

Dans le dernier Bulletin, page 354, il est dit que M. Chéret emploie, pour sa bouillie, le sulfate de fer et la chaux. C'est le *sulfate de cuivre* et la chaux qu'il emploie, par moitié.

Apports en séance :

Par M. PRÉVOST : Un bouquet de magnifiques Chrysanthèmes et une corbeille de superbes Poires Catillac. — *Mention honorable.*

Par M. CHÉRET : Des Poires Bergamotte Sageret, offertes pour la tombola. — *Mention simple et remerciements.*

Par M. PECQUET : Un pied de Chrysanthème greffé sur Anthémis. — *Mention simp'le.*

Par M. LOZET : De belles Pommes Canada et Calville, provenant du Jardin de la Société, pour la tombola. — *Remerciements.*

DEGUSTATIONS

12 novembre.

POIRE BÉSI DE SAINT AGIL. — Fruit gros, trapu, forme de Doyenné. — Peau fine, assez grasse, verte passant au jaune pâle, à peine tiquetée de points gris très fins. — Chair blanche, demi-fine, bien juteuse, suffisamment sucrée et relevée.

Fruit bon, recommandable, parce que l'arbre paraît vigoureux et bien fertile.

24 novembre.

POIRE MADAME DU POIS (du Jardin d'expériences de la Société) — Fruit moyen, pyriforme, un peu bosselé. — Peau unicolore, jaune d'or vif, très fine et grasse. — Chair blanc jaunâtre, fine, beurrée, bien juteuse, suffisamment sucrée et relevée. — Bon.

27 novembre

POIRE LE LECTIER. — Fruit gros, en losange irrégulier, très bosselé. — Peau mince, grasse, jaune d'or pointillé de carmin pâle — Chair blanc jaunâtre, demi fine, presque beurrée, bien sucrée et suffisamment relevée. — L'arbre paraît fertile et précoce au rapport.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Chantilly.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1900

PRÉSIDENT DE M. GUILLEMINOT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation. Sont présentées pour faire partie de la Société, les personnes dont les noms suivent :

1° Par MM. Ramus et Ferraud : M. J. B. GROSS, chez M. Gagnage, avenue de la gare, à Chantilly ;

2° Par MM. Ramus et Ferraud : M. LOBET (Paul), jardinier chez M. Barker, au Bois Saint-Denis, à Gouvieux ;

3° Par MM. Ramus et Ferraud : M. LEFORT, commerçant à Chantilly, place de l'Hôpital ;

4° Par MM. Ferraud et Mismacq : M. FOULON, directeur de l'Usine à gaz de Chantilly ;

5° Par MM. Ferraud et Mismacq : M. TAUPIN (Emile), architecte à Chantilly ;

6° Par MM. Ferraud et Mismacq : M. DAMBREVILLE, restaurateur au Pont de Gouvieux ;

7° Par MM. Ferraud et Mismacq : M. LEVÊQUE, pépiniériste à Louvres (Seine-et-Oise).

Sont admis à faire partie de la Société, les personnes dont les noms suivent : MM. DELAITRE, BARKER, le docteur CHAUMEL, BÉRY, deuxième adjoint au maire de Chantilly, HOREM.

La correspondance se compose de :

1° Une lettre de M. Berger donnant sa démission de délégué de la Section de Chantilly ;

2° Une lettre de M. Mouret, secrétaire-général, donnant la répartition des sommes versées par les donateurs à l'occasion de l'Exposition de Chantilly.

Nous nous empressons de réparer un oubli qui avait été fait au moment de l'impression du Palmarès : M. Guillet avait obtenu pour son herbier une médaille d'argent de deuxième classe ; cette rectification paraîtra au prochain bulletin.

Election pour le renouvellement du bureau.

Les élections ont eu lieu à bulletin secret, et le nombre des électeurs s'est élevé à 49.

Ont été élus :

<i>Président</i>	MM. GUILLEMINOT.
<i>1^{er} Vice Président</i>	MASSON.
<i>2^e id.</i>	BÉRY.
<i>Secrétaire</i>	MISMACQ.
<i>Secrétaire-Adjoint</i>	Camille LOZET.
<i>Trésorier</i>	DEBACQ.
<i>Délégués</i>	LECORUBE, RAMUS.

La section propose au Conseil d'administration, sur la proposition de M. Ferraud, d'accorder à M. Lozet, professeur de la Société, une médaille exceptionnelle de 30 francs pour le vigilant concours qu'il a donné à l'organisation de l'Exposition de Chantilly en novembre dernier ; aux remerciements que nous lui adressons, nous associons ses trois fils, qui ont aidé leur père d'une façon aussi habile que dévoué.

3° Sur la proposition de MM. Carreau et Maricourt, l'assemblée demande qu'une somme de 25 francs soit versée annuellement pour l'entretien de la salle des séances ; cette somme sera versée au Conseil municipal de Chantilly, qui en voudra bien faire la répartition.

L. MISMACQ.

* * *

MM. Masson et Mismacq ont entretenu l'assemblée de la nécessité de pratiquer le hanuetonage d'une façon plus suivie ; à la suite de ces communications, M. Berger a prié ces deux membres de déposer une petite notice qui sera insérée au Bulletin :

M. Masson s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Le printemps de 1904 sera, si je ne me trompe, signalé par une invasion de hannetons.

Si, comme les années 1895 et 1898 nous le font craindre, le fléau va toujours croissant, les dégâts seront incalculables, et il est urgent de se préoccuper dès maintenant des moyens pratiques pour le combattre.

Que se passe-t-il ordinairement ? on attend l'apparition des insectes, on se lamente sur leur nombre prodigieux, on s'effraie des futurs ravages, et chacun dit : « on devrait faire quelque chose ». Enfin on s'organise, et il faut être juste, le hannetonage même commencé tardivement donne des résultats appréciables, et des centaines de kilog. d'insectes sont détruits. Mais malheureusement le beau zèle des destructeurs s'apaise vite ; les hannetons deviennent plus rares, et la cueillette étant moins lucrative, tout le monde abandonne la poursuite.

Une étude faite par M. Raspail sur la ponte et les mœurs du hanneton fait comprendre pourquoi les hannetons sont plus rares quinze jours après leur sortie de terre ; elle permet de tirer des conséquences et d'approprier les moyens de destruction au genre de vie du hanneton.

La sortie des hannetons a lieu ordinairement dans la seconde quinzaine d'avril. Les femelles font trois pontes espacées d'environ quinze jours : ces trois pontes produisent de 75 à 80 œufs, certains insectes observés ont vécu soixante-douze jours. L'accouplement a lieu plusieurs fois et chaque fois les femelles rentrent en terre pendant un jour ou deux. Les mâles meurent dans les premiers jours de juin, les femelles peuvent vivre quinze jours de plus.

Ce résumé fort succinct et incomplet nous suffit pour recommander l'adoption des vœux suivants :

La Société d'horticulture prendra l'initiative :

1° De mettre en mouvement toutes les bonnes volontés, de former des syndicats et de provoquer des listes de souscription.

2° De faire appel au concours des municipalités de l'arrondissement de Senlis, qui peuvent facilement organiser par leurs gardes champêtres le service de réception et de destruction des hannetons ; par les secrétaires de mairie la rétribution des femmes et des enfants employés à ce travail.

3° La Société demandera à MM. les Instituteurs d'engager leurs élèves à profiter des longues matinées de mai pour ramasser quelques kilog. d'insectes et les apporter à la mairie en venant à l'école.

4° La Société mettra en garde contre la diminution relative des insectes au bout de quelques jours, parce qu'ils se terrent ; elle engagera les syndicats à augmenter le prix des hannetons capturés à mesure que leur nombre apparent deviendra plus restreint.

5° Elle pourra distribuer des primes aux agents qui se seront fait remarquer par leur zèle et leur initiative, et qui pourront prouver qu'ils ont détruit ou aidé à détruire la plus grande quantité d'insectes.

6° Elle appellera l'attention sur la nécessité de pratiquer le hannetonage pendant toute la durée de la vie des hannetons, soit environ depuis le 15 avril jusqu'au 15 juin.

CH. MASSON.

A la suite de cette communication, M. Mismacq donne d'intéressants détails sur la façon dont il avait organisé la destruction des hannetons dans la propriété de M^{me} Joret, à Gouvieux.

LE HANNETONAGE

Le hannetonage, je crois, est le meilleur moyen à employer pour la destruction du vers blanc : nous savons tous combien ce maudit ver fait de tort à nos cultures, petites et grandes.

Depuis quinze années passées au service de M^{me} Joret, voici comment j'ai opéré pour le hanneton :

A chaque printemps où je redoutais l'apparition du hanneton, je priais l'instituteur de Gouvieux qu'il veuille bien demander des volontaires parmi ses élèves pour ramasser le hanneton, moyennant bien entendu rétribution ; avec empressement et de toute bonne grâce j'avais ainsi des petits ouvriers ; j'en ai eu de tout âge, depuis 5 jusqu'à 12 ans, et croyez bien que les plus jeunes n'étaient pas les moins actifs. Au début ils venaient peu nombreux, mais au bout de quelques jours j'en avais facilement 20, 25, et même 30 qui étaient payés d'après leur activité 0 fr. 20 et 0 fr. 25 de l'heure ; je dois dire que je faisais seconder ces petits travailleurs par des ouvriers adultes ; et dont la tâche, vous pouvez le croire, était très pénible.

Je répartissais mes petits ouvriers par groupe de 4 ou 8 au plus, en adjoignant à chaque groupe un homme qui ne faisait que monter sur les arbres pour secouer toutes les branches et faire tomber les hannetons. Nous en ramassions chaque jour 25 à 30 kilogrammes ; nous commencions généralement à 5 heures ou 5 heures et demie du matin, jusqu'à 7 heures trois quarts ou 8 heures ; à ce moment je remerciais mes petits travailleurs, qui contents retournaient au foyer paternel prendre leurs livres de classe pour se remettre à piocher de nouveau.

Aujourd'hui la plupart sont des hommes, quelques uns ont de la famille, des petits garçons même. Je suis persuadé que si je demandais le concours de leurs fils, ce serait avec plaisir qu'ils me l'accorderaient.

Il faut dire que M^{me} Joret avait tellement en horreur cet insecte dévastateur, qu'elle faisait de grands sacrifices pour tâcher d'enrayer son envahissement. Malheureusement tous les propriétaires ne peuvent faire les mêmes dépenses que faisait M^{me} Joret, et cependant si chacun y mettait du sien, on arriverait sans doute à de meilleurs résultats.

J'ose espérer qu'un jour nous trouverons parmi les hautes personnalités qui nous assistent dans nos petits travaux, une personne qui puisse nous aider plus efficacement.

Je vous décris, Messieurs, le moyen, simple et pratique, que j'emploie depuis quinze ans pour le hannetonage. Je suis persuadé, comme vous le dit M. Masson, que s'il se formait dans toutes les communes des syndicats, l'on arriverait en quelques années, sinon à détruire complètement le hanneton, du moins à le rendre très rare.

L. MISMACQ.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Eaux-de-vie de fruits. — L'abondance exceptionnelle des fruits à noyaux que nous avons cette année nous engage à parler des moyens pratiques de les utiliser quand on ne trouve pas à les vendre avec profit.

Les fruits à noyaux, distillés, produisent d'excellente eau-de-vie. Il s'en fait un grand commerce dans les départements de l'Est où l'on cultive spécialement le cerisier et le prunier en vue de cette industrie. En Autriche et dans toutes les principautés danubiennes, la distillation des prunes constitue l'objet principal de la production de certaines régions. Elle est la source d'un trafic considérable laissant de beaux bénéfices à ceux qui s'y livrent.

Pour faire de l'eau-de-vie, toutes les prunes sont bonnes ; tout fruit contenant du sucre, du reste, vous donnera de l'alcool ; il suffit donc de proscrire les fruits insuffisamment mûrs ou ceux qui sont gâtés.

Cherchez dans votre cave tous les tonneaux vides, — à la condition qu'ils n'aient pas contracté ce que les vigneron appellent un « mauvais goût », faites les renfler dans l'eau si la sécheresse les a disjoint, et emmagasinez votre récolte.

On doit broyer grossièrement les fruits préalablement, — dans un baquet de bois, par exemple ; il est recommandé de ne pas briser les noyaux, dans cette opération. Au moment de la distillation seulement, on ajoutera des noyaux concassés. Dans cette prévision, faites conserver les noyaux provenant des prunes utilisées en confitures, compotes, etc.

Pour le moment, laissez fermenter vos prunes dans les tonneaux où vous les avez introduites, soit par la bonde si vous avez de la patience, soit en les défonçant d'un côté si vous avez quelqu'un sachant remettre le fond ; — en pays vignoble c'est chose élémentaire.

Le fût ne doit pas être complètement rempli, ni bouché hermétiquement, tant que la fermentation a lieu ; ensuite, si vous ne distil'ez pas immédiatement, conservez-les, pleins et bien fermés, à la cave, au cellier ou même sous un hangar simplement, mais à l'abri des grands froids.

Le rendement de la distillation varie selon les variétés employées et l'année.

Une pièce de 225 litres environ produit généralement au moins une quinzaine de litres d'eau-de-vie à 50°

Dans les bonnes années, lorsque la *Quetsche* est bien sucrée, cette variété peut rendre jusqu'à 24 litres par pièce.

Lorsque la distillation est faite avec soin, on obtient une eau-de-vie de première qualité, d'un bouquet très agréable ; et, de plus, l'on a la sécurité de posséder un produit sain, non sophistiqué — et c'est appréciable.

(*Bulletin de la Société d'horticulture d'Arbois*).

* *

Cresson de fontaine cultivé en pleine terre. — La *Revue horticole* (juillet 1895) décrivait ainsi la culture bourgeoise du Cresson de fontaine :

Choisir un coin de potager où le soleil donne peu, creuser le sol de 25 centimètres environ sur 2 mètres de long et 2 mètres de large (4 mètres carrés de cressonnière suffisent pour en-

tretenir une maison bourgeoise). On tasse ensuite le fond de la cressonnière, ou ce qui est préférable on le pave en briques, mais sans cimenter, et on maintient les bords en se servant de briques ou de planches. Recouvrir le fond du tron d'une couche de sable très fin, de 2 à 3 centimètres ; sur cette couche de sable, on met une couche de terreau tamisé de 2 à 4 centimètres. On tasse bien successivement ces trois couches, et il suffit ensuite de semer le Cresson de fontaine sur le terreau à la volée ou en rang espacés de 15 à 20 centimètres. On recouvre à peine la graine et l'on bassine très légèrement, matin et soir, jusqu'à la levée. Remplacer les bassinages par des arrosages à la pomme, chaque fois qu'il en est besoin.

On peut semer en toutes saisons, mais surtout en février ; de cette façon, le Cresson donne depuis avril jusqu'aux grandes gelées qui le détruisent ; il faut donc en semer tous les ans. Pour cela, il suffit d'enlever la couche de terreau et de la remplacer par du terreau neuf

Lorsque le semis a environ 3 centimètres de hauteur, le saupoudrer avec du terreau bien tamisé, de façon à le rehausser de 4 centimètre environ.

Arroser à la pomme, matin et soir, les jours où il ne pleut pas, comme on ferait pour des Radis.

Si quelques pieds de Cresson fleurissent avant qu'on ait pu faire la première coupe, les pincer pour enlever la fleur ; alors ils se ramifient et ne fleurissent plus

Pour la récolte, couper à 3 ou 4 centimètres, en se servant de ciseaux.

Ainsi cultivé, le Cresson de fontaine est tendre et d'un goût plus fin que celui obtenu dans les cressonnières submergées. C'est, de plus, une culture peu coûteuse.

* *

Le Chat ennemi du Pommier. — Une idée originale, développée par M. Lacaille, le pomologue bien connu. Un des

plus grands ennemis du pommier, aussi redoutable que l'anthrome et la chématobie, dit en substance M. Lacaille, c'est le chat; — non pas tous les chats, bien entendu, mais le chat qui ne vient jamais auprès des bâtiments que lorsqu'il y a un bon morceau à recevoir ou à voler, et qui passe sa vie à chasser les petits oiseaux; ce qu'un chat de ce genre détruit d'oiseaux utiles est effrayant. Or, le petit oiseau est le meilleur des insecticides. Certainement les bouillies, solutions, poudres, lorsqu'on a le tour de main, l'observation, la persévérance nécessaires pour les bien employer, combattent utilement les insectes qui dévastent nos pommiers. Mais les oiseaux qui dévorent ces insectes dans toute l'étendue d'un canton, nous en débarrassent bien plus sûrement encore, et les services qu'ils nous rendent ainsi sont bien plus importants que les quelques dégâts qu'ils font subir d'autre part à nos récoltes. Donc protégeons les petits oiseaux contre les dénicheurs et surtout contre les chats, les plus malfaisants de tous. — Je demande, dit M. Lacaille pour terminer, qu'on détruise tous les chats errants qui ne vivent que d'oiseaux et que chacun de nous extermine, dès leur naissance, les portées de petits chats dont on n'a pas besoin.

(Le Cidre et le Poiré).

*
*
*

Les plantes qui font fuir les vers blancs. — Le Lyon horticole ayant signalé les Gaillardes (*Gaillardia picta*) comme étant absolument réfractaires aux déprédations des vers blancs, cette information lui a valu de M. Gaujard-Rome fils, horticulteur-pépiniériste à Châteauroux (Indre), la communication suivante sur le même sujet :

« Voici comment nous opérons : Depuis plusieurs années, dans nos carrés de rosiers tiges, nous plantons entre chaque rang des plants d'oignons; rarement nous nous apercevons des dégâts des vers; l'année suivante, nous remplaçons tous les églantiers morts ou vendus par des oignons : les carrés

ainsi traités ont été très vigoureux, et les carrés non plantés d'oignons ont toujours été ravagés.

(Bulletin de la Société d'horticulture d'Épernay.)

*
*
*

Destruction du puceron lanigère. — Voici un moyen de préparation de pétrole émulsionné qui réussit très bien.

Prendre par exemple, 100 grammes de savon de Marseille, le faire dissoudre dans 150 grammes d'eau tiède de manière à amener la solution à l'état d'une bouillie claire.

Verser goutte à goutte 100 grammes de pétrole dans la solution de savon, en même temps qu'on l'agite avec un balai ne fil de fer. — Ce procédé est absolument comparable à celui employé par les cuisinières pour faire une mayonnaise; l'émulsion est ensuite employée diluée jusqu'à 100 fois son volume d'eau. — Agiter avant de s'en servir.

Quand, au lieu d'eau, on met dans la solution de la nicotine, telle que celle vendue par les manufactures, on obtient un insecticide des plus parfaits qu'on puisse recommander en horticulture et même en agriculture. Sur les pucerons ordinaires (*pucerons verts et pucerons noirs*) on le projette au pulvérisateur. Au piñeau, il triomphe des kermès et tiges du bois.

*
*
*

L'assainissement des puits. — Cette question reste toujours d'actualité, car on sait les dangers que présentent nombre de puits en ce qui concerne les maladies microbiennes, le développement de la fièvre typhoïde, par exemple.

Des bourgades sont souvent décimées par les maladies engendrées par la mauvaise qualité des eaux de certains puits, polluées souvent par les résidus des fosses d'aisances.

En présence de ces dangers dont on constate de plus en plus la fréquence, nous croyons devoir rappeler les conseils du docteur Koch, d'établir dans tous les puits, quels qu'ils

soient, un appareil de filtrage par le sable, d'une constitution très simple et peu coûteux.

Il suffit de descendre au centre du puits un tube en fer de 7 à 8 centimètres de diamètre dont le bout inférieur, fermé par une cloison métallique, est percé par une série de petits trous permettant à l'eau de s'introduire dans ce tube.

Tout l'espace libre entre celui-ci et les parois du puits doit être rempli d'un sable fin mélangé avec du charbon pulvérisé jusqu'à une hauteur supérieure au niveau maximum du liquide. En dessus et jusqu'à l'ouverture, on entasse du sable ordinaire et l'on établit un corps aspirant en haut du tube plongeur, comme pour les autres pompes.

Le résultat est tout prévu : l'eau pompée, d'où qu'elle vienne, est toujours parfaitement filtrée par son passage à travers le sable. Il importe toutefois de veiller à ce que le sable fin ne puisse remonter et s'engager dans le corps de pompe.

Dire que toutes les bactéries infectieuses soient totalement arrêtées par ce procédé aussi simple que peu coûteux, serait exagérer. Néanmoins l'hygiène publique peut y gagner largement, et on ne saurait trop en recommander l'usage.

*
* *

Destruction de la Cloque du pêcher. — La cloque du pêcher qui se produit malheureusement trop souvent d'avril en août peut être combattue efficacement par le moyen suivant que j'ai expérimenté :

Dès que les jeunes pousses ont atteint de cinq à huit centimètres vers la fin d'avril, on leur administre un bon soufrage dès le matin par un temps clair. On réitère la même opération au commencement de juin.

CORRARD.

(Bulletin de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir.)

Leçons d'Horticulture.

JANVIER 1901

Jardin potager. — Plantes d'agrément.

Nourriture des végétaux.

<i>Senlis :</i>	Dimanche 6, à l'issue de la séance.
<i>Barbery :</i>	Jedi 10, à 11 heures, chez M. Boucher, maire.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 13, à 2 heures, à l'école des garçons.
<i>Betz :</i>	Jedi 17, à 2 h 1/2, à la mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 20, à 2 heures, à la mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Jedi 24, à 3 heures, à la mairie.
<i>Chantilly :</i>	Dimanche 27, à 2 heures, salle des réunions.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

Nous rappelons aux personnes qui ont des communications à faire relativement à l'Insectologie et à l'Apiculture, de bien vouloir les adresser à M. Hardret, secrétaire pour l'Apiculture.

Senlis. — Imprimerie Administrative et Commerciale. — 1691 1900.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 4^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	fr.
3 fois de suite. . .	6	»»	12 fois de suite. . .	48	»»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLIER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.